



## PARCOURS DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

**Formation initiale et continue**  
**Session 2025-2026**

**UNAFORIS**

Union Nationale des Acteurs de l'Éducation  
et de Recherche en Intervention Sociale

Date maj et version : 26/02/25 -V5

Code RNCP : 36004

Certificateurs : Ministère chargé de la solidarité

Date de l'enregistrement de la certification : du 01/09/2021 au 01/09/2026

### Objectifs généraux

A l'EMAP, le DE AES s'inscrit dans un parcours de formation de 1666 h comprenant différentes étapes<sup>1</sup> :

- Etape 1 : KIT Savoirs être (168h en centre)
- Etape 2 : DE AES (567 h de formation théorique + 840 h en stage)
- Etape 3 : Education citoyenne : 84h
- Etape 4 : Savoirs être de base insertion pro : 7h en centre

En candidatant à l'EMAP, le candidat retenu s'engage à suivre l'intégralité de ce parcours qui est obligatoire. Seule l'EMAP se réserve le droit d'intégrer des candidats sur la partie DE. Autrement dit, un candidat, de sa propre initiative ne pourra décider de suivre uniquement la partie DE.

Ce parcours de formation permet de professionnaliser les personnes souhaitant construire leur carrière en tant que travailleur social et plus particulièrement en tant qu'Accompagnant Educatif et Social. L'objectif est de leur permettre d'obtenir à la fin de ce parcours une certification de niveau 3

Les objectifs de ce parcours sont les suivants :

Qualifier des demandeurs d'emploi et des professionnels de l'accompagnement par un socle commun de compétences dans l'accompagnement des personnes fragiles.

Accompagner la spécialisation des demandeurs d'emploi et des professionnels en fonction de leur projet personnel et professionnel, ainsi que des besoins en emploi de proximité dans les services à la personne, en milieu scolaire, dans les institutions sociales et médicosociales et en milieu hospitalier

<sup>1</sup> Sous réserve de validation par la Région.



Cofinancé par  
l'Union européenne



Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

<p><i>Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation</i></p> <p><i>Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation</i></p>	<p><b><u>Le KIT Savoirs être</u></b></p> <p><u>Méthodes mobilisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alternance de cours théoriques et de pratiques.</li> <li>- Méthode participative et pédagogie active</li> <li>- Pédagogie ludique</li> <li>- Mise en situation</li> </ul> <p><u>Modalités d'évaluation :</u></p> <p><b>Le Kit Savoirs être de Base</b> L'acquisition des compétences sera évaluée de manière formative lors de différentes mises en situation, de certaines épreuves (écrites ou orales) et au travers de l'élaboration de différents documents.</p> <p><b>LE DE AES :</b></p> <p><u>Méthodes mobilisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pédagogie de l'alternance intégrative</b> (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaires à l'apprentissage).</li> <li>- <b>Individualisation du parcours</b> (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation et de professionnalisation).</li> <li>- <b>Pédagogie active.</b></li> <li>- <b>Analyse des pratiques</b> (en transversalité lors des interventions en centre de formation, via des études de situation et/ou de cas concrets).</li> <li>- <b>Actions en partenariat</b> avec des établissements médico-sociaux.</li> <li>- <b>Participations des stagiaires à des journées thématiques et/ou Forums.</b></li> </ul> <p><b>FOAD</b> (Formation A Distance)</p> <p><u>Modalités d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bilan de positionnement</b> en début de formation, en milieu et en fin de parcours de professionnalisation.</li> <li>- <b>Evaluation théoriques et pratiques sommatives</b> des cinq blocs de compétences, via des évaluations sur le terrain (appréciations) et en centre de formation (notation aux épreuves de certification) : 6 notes (certifications conformes à l'annexe II - référentiel de certification- de l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)</li> </ul>
<p><b><i>Les débouchés</i></b></p>	<p>Les Accompagnants Educatifs et Sociaux réalisent des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.</p> <p>Ils accompagnent tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.</p> <p>Ils veillent à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagnent dans sa vie sociale et relationnelle.</p>

	Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en établissement et en inclusion.
<b>Poursuite de parcours</b>	<p>Insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer le métier à domicile, en structure collective, en inclusion (scolaire, association de quartier), dans le social et le médico-social</li> <li>- Possibilité de suivre une formation : - la formation ASG (avoir le diplôme et être en poste lors de l'inscription à la formation)</li> </ul> <p>Possibilité d'évolution par la VAE de moniteur éducateur ou éducateur spécialisé (en ayant au moins un an d'expérience professionnelle dans le métier)</p> <p>Poursuite d'études : Les AES peuvent ensuite évoluer en devenant aide-soignant, auxiliaire de puériculture, assistant de vie aux familles, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, etc.</p> <p>Passerelles : Des dispenses et des allègements de formation sont établis entre le DEAES et certains diplômes et titres des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de l'emploi et des sports</p>
<b>Accessibilité aux personnes en situation de Handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les sites sont accessibles</li> <li>- Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap (contacter notre référent handicap : <a href="mailto:referenthandicap@emap.re">referenthandicap@emap.re</a>).</li> </ul>
<b>Dates de la prochaine session</b>	Aout 2025 à décembre 2026

<b>La partie DE AES en détail</b>	
<b>Données réglementaires</b>	<p>Diplôme d'Etat du Code de l'Action Sociale et des Familles de niveau 3 (anciennement V)</p> <p><b>Décret n° : 28 février 2022 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.</b></p> <p><b>NOR : SSAA2207150A</b></p> <p><b>Définition du diplôme :</b> Article 1 de l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. « <i>Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I « référentiel professionnel » du présent arrêté.</i> »</p>
<b>La certification</b>	<p>Diplôme d'état d'Accompagnant Educatif Social.</p> <p>L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation de cinq blocs de compétences, correspondant aux cinq domaines de formation.</p> <p>Un bloc de compétence est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.</li> <li>- Avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.</li> </ul> <p>Les blocs de compétence 2, 3, 4 et 5 sont validés séparément. Le bloc 1 est composée de deux parties.</p> <p>L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le candidat en stage ou par adaptation pédagogique.</p> <p>La certification de ce nouveau diplôme est particulièrement innovante puisqu'elle s'inscrit délibérément dans un principe de vérification tout au long de la formation des connaissances acquises et qu'elle se déroule principalement au sein du centre de formation.</p> <p>Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>
<b>Dispenses et allègements</b>	<p>Des dispenses et allègement sont possible sur présentation de certains diplômes précédemment acquis (Liste des diplômes en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social).</p>
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation</li> <li>- Niveau scolaire souhaité : 3ème</li> <li>- Avoir une expérience de 2 mois auprès de personnes dépendantes (souhaitable)</li> <li>- Satisfaire aux épreuves de sélection</li> </ul>
<b>Modalités et délais d'accès</b>	<p><u>Modalités :</u></p> <p>Les pré-inscriptions aux sélections se font en ligne sur le site internet : <a href="http://www.emap.re">www.emap.re</a> selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Examen des dossiers de candidature</b> (la note biographique + CV + LM+ diplôme) par un jury, composé d'un formateur et d'un professionnel de terrain. Dossier noté sur 20. Une note égale ou supérieure à 10/20 donne droit de passer l'entretien de 30 minutes.</li> </ul>

**Modalités et  
délais d'accès**

**Entretien de 30 mn**, par le jury, pour évaluer la motivation, la capacité d'engagement dans le métier et la formation du candidat et l'aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'EMAP. L'entretien s'appuie sur la note biographique.

- **Entretien de 30 minutes** pour les admis de droit en formation\* : entretien de positionnement avec la responsable de formation, avant l'entrée en formation.

\*5 places sont allouées aux candidats admis de droit.

Sont admis de droit en formation les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021, à savoir :

1) Liste des diplômes :

- *Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)*
- *Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)*
- *Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale*
- *Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique*
- *Diplôme d'Etat d'assistant familial*
- *Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)*
- *Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)*
- *Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)*
- *Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)*
- *Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2016)*
- *Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS*
- *Titre professionnel d'agent de service médico-social*
- *Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales*
- *Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne*
- *Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif*
- *Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien*
- *Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne*
- *Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes*
- *Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural*
- *Titre professionnel Assistant de vie dépendance*
- *Mention complémentaire aide à domicile*
- *Certificat d'Aptitude Professionnelle accompagnant éducatif petite enfance*
- *Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural*
- *Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance*

2) Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;

3) Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de

	<p>professionnalisation ;</p> <p>4) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ; du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale</p> <p>Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.</p> <p><b>Délai d'accès :</b>  Les épreuves ont lieu de mai à juin pour une rentrée prévue en octobre (sous réserve de modification).  Les candidats admis reçoivent une notification par écrit et disposent d'un délai de 15 jours pour confirmer leur inscription à la future formation dispensée par l'EMAP.</p>
<b>Statuts et effectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 places sur le quota de la formation initiale (financement Région) – Région sud</li> <li>- 25 places sur le quota de la formation initiale (financement Région) – Région ouest</li> <li>- Pas de place limitée pour les candidats ayant une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)</li> <li>- 05 places sur le quota de la formation continue (autres financements) – Région sud</li> <li>- 05 places sur le quota de la formation continue (autres financements) – Région ouest</li> </ul>
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<p><u>Aptitudes :</u>  De bonnes aptitudes physiques et psychologiques pour accompagner des personnes en difficulté, fragiles, vulnérables  De bonnes capacités d'adaptation pour faire partie d'un grand groupe (promotion AES) et d'une équipe (stage)</p> <p><u>Compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.</li> <li>- Acquérir les compétences propres au métier d'AES</li> <li>- Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.</li> <li>- Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.</li> <li>- Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne.</li> <li>- Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.</li> <li>- Travailler en équipe pluri professionnelle, gérer des risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne.</li> <li>- Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement socio-éducatif au quotidien et dans la proximité</li> </ul>

<p><b>Durée de la formation</b></p>	<p><b>Formation de 15 mois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>567 heures</b> d'enseignement théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2</li> <li>- <b>840 heures en entreprise</b> organisées en deux périodes de stage.</li> </ul>
<p><b>Contenu de la formation</b></p>	<p><b>Enseignement théorique :</b></p> <p>L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en cinq blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bloc 1 : accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (112H00)</li> <li>- Bloc 2 : « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité » (91H00)</li> <li>- Bloc 3 : « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » (105H00)</li> <li>- Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention « (147H00)</li> <li>- Bloc 5 : « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » (91H00)</li> </ul> <p>Formation théorique et pratique intégrée en partie aux activités des ESSMS, en fonction des projets et des partenariats avec les lieux d'exercice.</p> <p>La formation se déroule sur une amplitude de 15 mois. Cette notion d'amplitude est à considérer comme une période globale de temps de formation, elle inclut les périodes de réflexion, de recherche de stage et de travaux rédactionnels en lien avec les demandes de la formation (dites bleu marine).</p> <p><b>Enseignement pratique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stage 1 : « Découverte du métier » - 10 semaines</li> <li>Stage 2 : « Développer et confirmer ses compétences professionnelles » - 14 semaines</li> </ul>
<p><b>La formation en chiffre (promotion 2023-2024) (53 apprenants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de présentation au diplôme : 83 %</li> <li>- Taux d'obtention du diplôme : 86 %</li> <li>- Taux de retour des enquêtes : 74 %</li> <li>- Taux de satisfaction des stagiaires : 84 %</li> <li>- Taux d'interruption de la formation : 0%</li> <li>- Taux d'abandon* : 18.87 %</li> <li>- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation l'enquête sera réalisée en juin 2025</li> <li>- Taux d'insertion dans l'emploi : l'enquête sera réalisée en juin 2025</li> </ul> <p><b>*Pour plus d'informations sur le motif des abandons, nous contacter</b></p>
<p><b>Lieu</b></p>	<p>Promotion Sud : EMAP Bois d'Olives (Saint Pierre) Promotion Ouest : EMAP antenne ouest (Saint-Paul)</p>
<p><b>Tarifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les demandeurs d'emploi : financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Coût pédagogique global : 12567,80€ (sous réserve de modification) sans la partie kit savoir-être</li><li>- Frais de sélection (sous réserve de modification): 25 €</li><li>- Frais de scolarité : 150 € (sous réserve de modification)</li></ul>
<b>Contacts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil : 0262 96 95 30 ; <a href="mailto:accueil@emap.re">accueil@emap.re</a></li><li>- Formation continue : Marie France DAMOUR ; <a href="mailto:mfdamour@emap.re">mfdamour@emap.re</a></li><li>- Apprentissage : cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage, contacter MME Patricia DIJOUX, <a href="mailto:pdijoux@emap.re">pdijoux@emap.re</a></li></ul>